



# AIDES AUX AUTEURS ET TRADUCTEURS

## BOURSE DE RÉSIDENCE

Cette aide vise à attribuer une rémunération à des écrivains, illustrateurs ou traducteurs invités en résidence par une structure pour leur permettre de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction, ainsi qu'un projet d'animation littéraire élaboré conjointement avec la structure d'accueil.

Les auteurs sont invités à prendre connaissance des nouveaux dispositifs des aides du CNL, adoptés par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015, et à vérifier qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité.

[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

### DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Toute demande reçue hors délai, le cachet de la poste ou l'enregistrement à l'accueil du CNL faisant foi, ne pourra être examinée. Les commissions se tiennent dans les quatre mois à compter de la date de dépôt des dossiers. Les résultats sont communiqués par courrier environ un mois après la date de la commission.

31 octobre  20 février  10 juin

**Une copie de l'ensemble du dossier doit impérativement être transmise dans le même temps au Conseiller pour le livre et la lecture de la Direction régionale des affaires culturelles dont dépend la structure d'accueil.**

<b>NOM ET PRÉNOM</b>			
S'agit-il d'une première demande au CNL ?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>	
<b>NOM ET RÉGION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL</b>			

### DOMAINE LITTÉRAIRE DONT RELÈVE LE PROJET

FICTION		NON FICTION	
Bande dessinée	<input type="radio"/>	Arts	<input type="radio"/>
Littérature jeunesse	<input type="radio"/>	Histoire, Sciences humaines et sociales	<input type="radio"/>
Poésie	<input type="radio"/>	Littérature classique et critique littéraire	<input type="radio"/>
Roman	<input type="radio"/>	Littérature scientifique et technique	<input type="radio"/>
Théâtre	<input type="radio"/>	Philosophie	<input type="radio"/>

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par un système de traitement automatisé. En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les services du CNL seront les seuls à pouvoir en disposer. Sur simple demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux rectifications que vous jugerez souhaitables.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

NOM d'état civil (en capitales)			
NOM d'usage (marital)			
Prénom usuel			
Pseudonyme			
Adresse			
Code postal	Ville		
Pays			
Résidence fiscale		France <input type="radio"/>	Étranger <input type="radio"/> Compléter la déclaration sur l'honneur PAGE 7
Téléphone		Courriel	
Profession			
Nationalité			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Numéro de sécurité sociale (15 chiffres)			
Affiliation AGESSA ou Maison des artistes		Oui <input type="radio"/> N° d'affiliation	Non <input type="radio"/>
Dispense de précompte AGESSA /MDA		Oui <input type="radio"/> Joindre l'attestation de dispense de précompte	Non <input type="radio"/>

### SITUATION DE FAMILLE

célibataire <input type="radio"/>	marié <input type="radio"/>	pacsé <input type="radio"/>	divorcé <input type="radio"/>	séparé <input type="radio"/>	veuf <input type="radio"/>
Nombre d'enfants		Années de naissance			
Personnes à charge					

### AIDES OBTENUES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Organismes	CNL	Institut français	CNT	CRL	DRAC	Fondations	Organismes étrangers	Résidences	Autres
Date									
Montant									

### AUTRES DEMANDES D'AIDES EN COURS

Organismes	Institut français	CNT	CRL	DRAC	Fondations	Organismes étrangers	Résidences	Autres
Date								

## **REVENUS ANNUELS DU DEMANDEUR**

	Année (n-2)	Année (n-1)*
<b><u>REVENUS LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ D'AUTEUR</u></b>		
A valoir :		
Droits proportionnels sur les ventes :		
Bourse de création (préciser l'organisme) :		
Autre, préciser (lectures, rencontres publiques... ) :		
<b><u>AUTRES REVENUS</u></b>		
Activité salariée (préciser employeur(s), activité(s) et temps de travail pour les temps partiels) :		
Honoraires (préciser pour quelles activités) :		
<b><u>PENSIONS, INDEMNITÉS</u></b>		
RSA	<input type="checkbox"/>	
ASSEDIC	<input type="checkbox"/>	
Invalidité	<input type="checkbox"/>	
Pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	
<b><u>TOTAL DES REVENUS :</u></b>		

## REVENUS ANNUELS DU CONJOINT

TYPE D'ACTIVITÉS :	Année (n-2)	Année (n-1)

\* L'année (n-1) s'entend comme l'année précédant la demande de bourse.

Dans le cas où les revenus de l'année en cours ont sensiblement évolué, merci de l'expliquer dans une note annexe.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Raison sociale	
Nom d'usage ou nom d'enseigne	
Statut juridique	
Nature des activités et / ou missions	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Adresse du site Internet	
Nature de la société (SA, SARL, société en nom propre, association, etc.)	

### **PERSONNE HABILITÉE À SIGNER LES CONTRATS**

Nom	
Qualité (PDG, Directeur général, gérant, etc.)	

### **PERSONNE CHARGÉE DU PROJET DE RÉSIDENCE**

Nom	
Téléphone	
Courriel	

Est-ce un premier projet de résidence pour la structure	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	
S'agit il d'une première demande au CNL pour la structure ?			
OUI	<input type="radio"/>		
NON (précisez la date de la dernière demande et pour quel auteur)	<input type="radio"/>		
Durée de la résidence	1 mois <input type="radio"/>	2 mois <input type="radio"/>	3 mois <input type="radio"/>
Dates envisagées pour la réalisation de la résidence			
Type d'hébergement proposé à l'auteur			

## PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER POUR CHAQUE DEMANDE

- **Le formulaire dûment rempli et signé.**

### *Informations relatives au demandeur :*

- Une lettre expliquant les motivations et les raisons de la demande.
- Une bibliographie :
  - pour les auteurs, classée par genre littéraire et précisant l'année de publication, le titre de l'ouvrage et le nom de l'éditeur,
  - pour les traducteurs, précisant la langue originale de l'ouvrage, l'année de publication, le titre de l'ouvrage et le nom de l'éditeur.
- Un curriculum vitae (si vous avez soutenu une thèse, indiquez la date, le sujet et la composition du jury) et la liste de l'ensemble des bourses et aides publiques obtenues.
- Une copie de la pièce d'identité.
- Une copie de la carte vitale ou l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une copie du dernier avis d'imposition et de la dernière déclaration de revenus ou équivalent, traduites en français, pour les auteurs étrangers.
- Pour les personnes dont la résidence fiscale se situe à l'étranger, l'attestation de résidence fiscale figurant en annexe dûment signée.
- Une copie du dernier bulletin de salaire pour les salariés en activité.
- Le cas échéant, l'attestation de dispense de précompte délivrée par l'AGESSA ou la MDA.

### *Informations relatives au projet d'écriture ou de traduction :*

- Présentation du projet d'écriture, de traduction ou d'illustration et de publication, au format A4 sur papier standard (ni relié, ni agrafé) auxquels s'ajoutent :
  - pour les projets d'essais, le sommaire de l'ouvrage, un chapitre rédigé, la bibliographie et le contrat signé avec l'éditeur (ou le cas échéant la lettre d'intention de publication),
  - pour les projets d'album pour la jeunesse : le chemin de fer du projet et au moins deux illustrations finalisées,
  - pour les projets d'album de bande dessinée, synopsis, extrait du scénario et au moins trois planches finalisées.
- Pour toutes demandes, un exemplaire des derniers ouvrages parus (4 au maximum) dans le domaine du projet présenté.
- Toute pièce administrative supplémentaire jugée utile par les responsables du CNL.

### *Informations relatives à la structure :*

- Présentation de la structure d'accueil et de ses activités.
- Un courrier motivant le choix de l'auteur invité, ses conditions de sélection ainsi que le projet de résidence.
- Type et nombre de rencontres et d'interventions envisagées, lieux et partenaires sollicités.

**En l'absence de l'un des éléments demandés, le dossier ne pourra être soumis à l'examen de la commission concernée.**

Le CNL ne restitue pas les manuscrits. Les ouvrages originaux seront retournés par voie postale dans un délai de trois mois après la commission.

## **OBLIGATIONS INCOMBANT AU BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE ET À LA STRUCTURE D'ACCUEIL ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

**Durée de la résidence:** elle doit être d'un mois minimum et de trois mois maximum. La présence de l'auteur doit être continue. Exceptionnellement, un ou deux fractionnements du temps de résidence peuvent être acceptés, sous réserve de segments minimum d'une durée d'un mois. Dans tous les cas, la structure et l'auteur doivent en justifier la nécessité et la cohérence avec l'ensemble du projet.

**Accueil de l'auteur :** L'auteur doit avoir donné à la structure d'accueil un accord écrit de principe pour effectuer la résidence proposée. La structure doit lui avoir précisé les conditions d'hébergement et de séjour. Elle doit s'engager à assurer la prise en charge de l'hébergement du candidat dans la commune du lieu de résidence, au moins un aller-retour entre son domicile et la structure de résidence, ses déplacements vers les lieux d'interventions pendant le temps de résidence. Si l'auteur ne parle pas le français, la structure d'accueil doit lui garantir un interprète.

**L'organisation de la résidence :** le projet global et notamment le programme des rencontres publiques et interventions doivent être élaborés conjointement par l'auteur et la structure. L'organisation de la résidence doit permettre à l'auteur invité de consacrer 70 % minimum du temps à son projet d'écriture et 30 % maximum aux rencontres et interventions, soit de 3 à 6 rencontres par mois n'excédant pas au total 40 heures mensuelles (temps de trajet, de préparation et de participation effective compris).

**Modalité de paiement :** La bourse est versée à l'auteur, en une fois, au plus tard 12 mois après la date de la commission ayant examiné le dossier, sous réserve d'envoi au CNL de la convention signée entre la structure d'accueil et l'écrivain, fixant les dates, la durée de la résidence, les conditions de séjour et d'hébergement, et présentant le programme des rencontres et interventions, conforme au projet soumis à la commission. En cas de non-exécution totale ou partielle de la résidence, le CNL est susceptible de demander le remboursement total ou partiel de la bourse.

Les bourses du CNL sont assimilées à du droit d'auteur, et, à ce titre, soumises au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Agessa, Maison des artistes) et à l'impôt sur le revenu. Elles peuvent avoir des conséquences sur les droits aux prestations sociales.

Le logo du CNL, respectant la charte graphique disponible sur le site du CNL, doit figurer sur la quatrième de couverture et/ou dans l'édition numérique de l'ouvrage publié grâce à la bourse.

Nous, soussignés

certifions sur l'honneur que les

renseignements figurant dans ce formulaire sont exacts et complets et nous engageons à fournir les justificatifs qui pourraient nous être demandés.

Fait à

le

Signature de la personne habilitée  
à signer au nom de la structure

Signature de l'auteur ou traducteur

### **Dossier complet à adresser au Centre national du livre :**

Département de la création  
53 rue de Verneuil  
75343 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 49 54 68 68

## **RESIDENCE FISCALE A L'ETRANGER**

### **ATTESTATION À REMPLIR PAR L'AUTEUR OU TRADUCTEUR DONT LA RÉSIDENCE FISCALE SE SITUE À L'ÉTRANGER**

Je soussigné(e) [redacted]

atteste sur l'honneur ne pas avoir ma résidence fiscale en France.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à [redacted]

le [redacted]

Signature :